



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **COPIL « Action Cœur de Ville » à Belfort, le vendredi 22 novembre 2019**

**David PHILOT, Préfet du Territoire de Belfort, Damien MESLOT, Maire de Belfort et Président de Grand Belfort et Florence BESANCENOT, Adjointe au Maire en charge du commerce expriment leur grande satisfaction après l'avis favorable rendu par le comité pour transformer la convention « Action Cœur de Ville » en une Opération de Revitalisation du Territoire.**

#### **Damien MESLOT, Maire de Belfort et Président du Grand Belfort :**

« Le comité qui s'est tenu aujourd'hui a permis de faire le bilan du plan « Action Cœur de Ville » au sein duquel la Ville de Belfort est engagée depuis septembre 2018, mais également d'évoquer l'avenir du dispositif. Seulement une année s'est écoulée, mais la Ville de Belfort a d'ores et déjà mis en place des actions avec des effets concrets pour la redynamisation de son centre-ville.

En termes d'aménagement urbain du site de l'ancien hôpital, le Pôle gérontologique Pompidou a été inauguré en juin dernier et la première pierre des 96 logements de la résidence « Les jardins du square » a été posée. Je rappelle également qu'une résidence seniors va voir le jour et que le square Lechten va être étendu de 1 000 m<sup>2</sup>.

Pour ce qui concerne l'habitat, une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain - OPAH RU - est en cours jusqu'en 2022 dans les quartiers Belfort Nord et Jean Jaurès. L'OPAH RU concerne 145 immeubles pour un total de 200 logements.

Je pense aussi à l'ouverture de l'Hôtel du Gouverneur qui correspond à la volonté d'améliorer l'accès aux services publics essentiels pour les Belfortains.

Pour autant, nous savons tous que l'âme et le dynamisme d'un centre-ville reposent avant toute chose sur son commerce de proximité.

Notre opération emblématique est la création de l'outil SEMAVILLE. Cette foncière commerciale permet à la Ville de contrôler l'évolution des commerces en jouant sur la vacance commerciale et avec la volonté de les revendre ou de les louer à des professionnels selon des prix raisonnables. SEMAVILLE doit aider au renouvellement du tissu commercial et à mieux sélectionner les secteurs d'activité qui s'implantent.

En ce sens, le Conseil municipal a récemment voté l'instauration d'un droit de préemption urbain renforcé et d'un droit de préemption commerce, qui permet à la commune de statuer sans exception sur l'ensemble des cessions du périmètre « Action cœur de ville ».

Cette décision a permis à la Ville de préempter les 1 000 m<sup>2</sup> vacants à la suite du départ de l'enseigne Flunch au Faubourg de France.

Pour être encore plus fort dans notre maîtrise foncière, le Conseil municipal a également voté la mise en place d'une Opération de Revitalisation du Territoire - ORT. Néanmoins, nous

avons besoin de l'avis favorable du comité de pilotage pour transformer la convention « Action Cœur de Ville » en une Opération de Revitalisation du Territoire.

L'ORT facilite les procédures telles que le droit de préemption urbain renforcé, le droit de préemption sur les fonds et les locaux commerciaux, ou encore accélère la procédure d'abandon manifeste. »

Je me réjouis de l'avis favorable du comité, qui permet à Belfort de se doter d'un outil efficace et adapté à la redynamisation de son commerce de proximité et par conséquent de son cœur de ville ».

### **Florence BESANCENOT, Adjointe au Maire de Belfort en charge du commerce :**

« Bien que le commerce belfortain affiche un taux de vacance commerciale de 8%, contre une moyenne nationale de 12%, nous sommes confrontés à des faiblesses comme la majorité des villes-centres, au non remplacement de certaines enseignes, à la fragilité de certains secteurs et à la menace des surfaces commerciales périphériques.

La Ville de Belfort est engagée pour combattre ces faiblesses. En parallèle de la création de l'outil SEMAVILLE, nous avons mis en place de nombreuses autres actions d'importance dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville » en faveur des nouvelles formes de commerce de proximité.

Je pense à la mise en place d'une première heure de gratuité pour les parkings le samedi, à l'aménagement de l'entrée Sud de Belfort, à la création d'un site internet pour permettre la vente en ligne à nos commerçants, ou encore à la mise en place d'un parcours photographies des commerces belfortains d'antan ».

### **David PHILOT, Préfet du Territoire de Belfort :**

« Action Cœur de Ville est déjà bien lancée sur Belfort avec des projets de grandes qualités sur l'habitat et une vision ambitieuse sur le commerce. L'ORT permettra de compléter les outils opérationnels au service de la très forte dynamique partenariale qui est engagée ».

### **Rappel du programme « Action Cœur de Ville » pour lutter contre les fractures territoriales**

222 villes réparties dans toutes les régions bénéficieront d'une convention de revitalisation sur 5 ans pour redynamiser leur centre-ville.

Le programme Action Cœur de Ville vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

Le Gouvernement a mobilisé plus de 5 milliards d'euros sur 5 ans, dont 1 Md€ de la Caisse des Dépôts en fonds propres et 700 M€ en prêts, 1,5 Md€ d'Action Logement et 1,2 Md€ de l'Anah.

